



DÉCISION n° DG-S/DAJ 2024-01

Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-8, D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision de la directrice générale de l'Office national des forêts du 12 avril 2024 portant nomination du directeur des affaires juridiques à la direction générale,

Vu l'instruction n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les principales missions de la direction des affaires juridiques,

Vu la résolution du Conseil d'administration n° 2022-02 du 12 janvier 2022 portant sur les délégations consenties par le Conseil d'administration en matière juridique et financière.

Décide :

A compter du 1^{er} mai 2024, délégation est donnée à Monsieur David Moreau, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer :

- Tous actes, y compris conventions et marchés, nécessités par l'exercice des missions de la direction des affaires juridiques à l'exclusion :

- * des décisions ayant le caractère de règlement général,
- * des conventions et marchés engageant une dépense supérieure à 300.000 euros HT ;

- Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses ;

- Les actes de constatation de service fait.

La décision n° DG-S/IG 2022-02 du 1^{er} janvier 2024 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet

